



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	17 Mai 2018	Séance du : 30 Mai 2018
	Votes : 40	L'An Deux Mille dix-huit, le 30 Mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 39	
Absents : 5	Contre : 0	
Représentés : 10	Abstention : 1	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) représenté par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Jean COSTES (Salasc)

Objet : Convention de partenariat pour la réalisation de la Charte Forestière de Territoire entre le SYDEL et la Communauté de Communes du Clermontais

Monsieur BRUN informe les membres du Conseil communautaire que la Charte Forestière de Territoire (CFT) est un moyen concret de mettre en œuvre sur un territoire une politique forestière globale au travers d'un programme d'actions pluriannuel où les enjeux économiques, sociologiques et environnementaux de la forêt sont considérés.

Elle permettra d'établir de façon partagée les problématiques forestières territoriales et les enjeux qui en découlent, afin de travailler aux objectifs partagés également et aux actions de valorisation et de gestion du patrimoine forestier public et privé.

Monsieur BRUN rapporte que l'analyse de l'occupation des sols révèle que le Pays Cœur d'Hérault est composé à 47% de forêts (2006). Malgré des peuplements riches et variés, et une porte d'entrée différente aujourd'hui sur chacune des Communautés de communes, on peut relever d'ores et déjà des potentialités insuffisamment valorisées sur le Cœur d'Hérault liées à la ressource forestière tant communale que privée.

Dans le cadre d'un appel à projet auquel le SYDEL a candidaté, la Région Occitanie et le FEADER financent l'émergence d'une telle charte au sein du Pays Cœur D'Hérault.

La convention dont le projet est joint en annexe a pour objet de :

- Définir un programme d'actions partenarial visant à permettre l'émergence de la charte forestière du Pays Cœur d'Hérault,
- Définir les droits et obligations des partenaires au titre des présentes,
- Définir les modalités de financement des actions,

Monsieur BRUN précise que la participation de la Communauté de communes du Clermontais consistera dans l'appui à la réalisation du diagnostic économique notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un fichier d'entreprises de la filière forestière, implantées sur le territoire du Clermontais.

Cette participation, consistant dans le temps de travail d'un agent de la collectivité est évaluée à 0.25 d'un équivalent temps plein.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'approuver le lancement du partenariat pour l'élaboration de la Charte Forestière Territoriale du Cœur d'Hérault et le projet de convention joint en annexe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le lancement du partenariat pour l'élaboration de la Charte Forestière Territoriale du Cœur d'Hérault et le projet de convention joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX